

# Procès-verbal

## Conseil d'Administration du 31 janvier 2013

Approuvé au Conseil d'administration du  
**25 avril 2013**

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 31 janvier 2013 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Pierre BAHAIN (Suppléant : Timothée WADOUX)	Présent
Camille BAULANT	Présente puis procuration à Yves DENECHERE
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Présent
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Présente
Yves DENECHERE	Présent
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Pierre FRERE	Présent
Thomas GOSSYE (Suppléant : Thomas LEFORT)	Présent
Solène GOURDON (Suppléant : Léo GABILLARD)	Présente puis procuration à Thomas GOSSYE
Patrick HAMARD	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Procuration à Patrick HAMARD
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Présent
Daniel RAOUL (Suppléant : Abdel-Rahmène AZZOUZI)	Excusé
Aurélien OTON (Suppléant : Arthur BESSON)	Présent
Sylvain PEZERIL	Présent
Sandrine POUPET (Suppléant : Anatole MAQUET)	Présente
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Procuration à Anne-Marie LE RAY RICHOMME puis présente
Sophie SARAMITO (Suppléant Frédéric BEATSE)	Excusée
Patrick SAULNIER	Procuration à Alain MOREL
Jean-Luc SINGUIN	Excusé
Danielle THOUIN	Procuration à Christian ROBLEDO
Muriel VERNEUIL	Excusée

26 membres présents ou représentés (30 membres en exercice, 22 membres présents, 4 procurations)

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Thierry FURET - Représentante du Recteur  
Olivier TACHEAU - Directeur général des services  
Janic DIRIDOLLOU - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Stéphane AMIARD	Jean-René MORICE	Jean-Luc CLEDY
Jonh WEBB	Didier PELTIER	Didier BOISSON
Catherine BERNARD	Christian PIHET	Philippe VIOLIER
Didier LE GALL	Michèle FAVREAU	Fabrice GUERIN
Jean-Luc COURTHAUDON	Nathalie CLOT	Françoise LE GAC

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Cadre budgétaire et plan de retour à l'équilibre.....	3
2. Prospective et Moyens.....	8
2.1. Demandes de subvention à l'université (Vox Campus, Anjou interlangues, Bibliothèque anglophone, Institut Confucius, ASUA) .....	8
2.2. Procédure de ventes mobilières .....	9
2.3. Baisse du seuil de comptabilisation en investissement des achats de matériels informatique .....	9
2.4. Nouveau cadre d'emploi des personnels contractuels administratifs et techniques recrutés à compter du 1er janvier 2013.....	9
2.5. Mise en place de la loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels (Loi du 12 mars 2012) .....	10
2.6. Plan de formation .....	10
3. Affaires statutaires .....	11
3.1. Convention cadre avec le CHU.....	11
3.2. Convention cadre avec Agrocampus Ouest .....	11
3.3. Modification du code des statuts et règlements de l'université (CUFCo, Commission vie étudiante, Commission culturelle).....	12
3.4. Nomination du directeur du SAIC .....	12
4. Enseignements et vie étudiante.....	12
4.1. Organisation et projets de la Direction de la culture et des initiatives.....	12
4.2. Charte FSDIE .....	13
4.3. Répartition des crédits FSDIE.....	13
4.4. Calendrier universitaire 2013/2014 .....	13
4.5. Création d'un certificat universitaire de formation à la simulation en santé .....	14
5. Procès-verbaux des CA du 25 septembre 2012 du 18 décembre 2012 .....	14
6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	14

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30.

### **1. Cadre budgétaire et plan de retour à l'équilibre**

M. SAINT-ANDRÉ explique que le budget 2013 totalement finalisé ne peut être présenté à ce conseil d'administration, l'accord avec le ministère ayant été trouvé trop tardivement. Le président propose une présentation du cadre budgétaire général accompagné d'un plan de retour à l'équilibre en trois ans sur lequel le CA aura à se prononcer. Un nouveau CA sera organisé le 21 février 2013 afin de permettre aux administrateurs de statuer sur le budget de l'université et sur ses annexes. Il précise que certaines subventions exceptionnelles, annoncées dans la presse, n'apparaissent pas dans ce plan et n'apparaîtront pas dans le budget. Le président en profite pour saluer la mobilisation des collectivités territoriales en faveur de l'Université d'Angers.

M. ROBLEDO présente le cadre budgétaire 2013 :

<b>DEPENSES</b>	<b>2013</b>	<b>RECETTES</b>	<b>2013</b>
Personnel	108 067 077 €	Etat	112 239 802 €
Fonctionnement	23 780 528 €	Autres (coll. locales, UE..)	8 863 880 €
		Droits d'inscription	3 300 000 €
		Prestations recherche	1 600 000 €
		Formation continue	1 917 903 €
		Autres	4 182 517 €
Amortissements	8 017 000 €	Neutralisation des amortissements	6 126 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>139 864 605 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>138 230 102 €</b>
		<b>Perte</b>	<b>1 634 503 €</b>

M. ROBLEDO précise que ce budget, bien qu'en déséquilibre, dégage une capacité d'autofinancement positive. Ainsi, l'activité de l'université n'est pas en péril.

Il explique que ce budget est la résultante de négociations importantes avec le ministère. Les négociations portaient sur une dotation complémentaire de 350 000€ pour 2013 octroyée en contrepartie d'un plan d'économie permettant un retour à l'équilibre sur 3 ans.

Il présente les impacts de ce compromis sur la campagne d'emplois 2013 :

- Des postes non pourvus par des titulaires
  - Pas de concours de recrutement
  - Concours infructueux
  - Poste devenant vacant en cours d'année
- Des ouvertures de postes différées d'un an
  - Validation en conseil de gouvernance
- Des propositions qui maintiennent le potentiel d'enseignement pour un an
  - « Réfrigération » : remplacement par un ATER – 9 postes
  - « Gel » : compensation du non recrutement d'un titulaire par une dotation permettant de financer 384 HeTD – 7 postes

Cette proposition, co-construite avec les directeurs de composantes, a été acceptée sans autre modification par le ministère.

Parallèlement à ce plan d'économie, la Loi « Sauvadet » impose la mise en place d'un dispositif de titularisation de personnels contractuels. Pour 2013, 24 concours réservés seront organisés.

M. ROBLED0 présente le plan de financement pour 2013 :

Tableau de financement 2013		
CAF	256 496,66	
Subventions d'investissement	3 650 000,00	
Prélèvement sur fonds de roulement (solde)	556 519,34	
Investissements	4 463 016,00	
<b>Fonds de roulement restant</b>	<b>5 143 480,66</b>	(14 jours)

La capacité d'autofinancement, bien qu'étant positive, ne permet pas de financer les investissements dont l'université a besoin. Grâce aux soutiens des collectivités territoriales, notamment pour le financement du bâtiment IRIS et de la réhabilitation de certains bâtiments, l'université pourra financer ses investissements urgents tout en reconstituant un fonds de roulement suffisant.

M. ROBLED0 présente le plan de retour à l'équilibre 2013-2016 sur lequel l'université devra s'engager. Ce plan d'économie doit néanmoins permettre à l'université de développer une stratégie d'établissement volontariste. Il inclut la résorption de la précarité (67 postes - Loi Sauvadet), la création, à partir de 2014, d'emplois d'enseignants et enseignants chercheurs dans les disciplines les plus sous-dotées (20 emplois sur trois ans) et une optimisation de l'utilisation des moyens mis à disposition de l'UA :

Coût campagne d'emploi :

Détail	2013	0	MCF	0	PRAG	24	BIATSS	
	2014	4	MCF	4	PRAG	15	BIATSS	
	2015	4	MCF	4	PRAG	14	BIATSS	
	2016	4	MCF	0	PRAG	14	BIATSS	
		<b>12</b>	<b>MCF</b>	<b>8</b>	<b>PRAG</b>	<b>67</b>	<b>Loi Sauvadet</b>	

Remplacement ATER :

Détail	2013	16	EC	9	ATER
	2014	8	EC	8	ATER
	2015	8	EC	8	ATER
	2016	8	EC	8	ATER

M. ROBLED0 présente le plan financier permettant le retour à l'équilibre dès 2015 (cf. la ligne résultat).

Université d'Angers | Plan de retour à l'équilibre

	2013	2014	2015	2016
<b>Recettes</b>				
Dotation Etat	111 146 802,00	113 789 351,30	116 812 182,28	118 858 513,27
PCA ou report de crédits	1 093 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Autres subventions	8 863 880,00	8 863 880,00	8 863 880,00	8 863 880,00
Ressources Propres	11 000 420,00	11 300 420,00	11 600 420,00	11 900 420,00
<b>Recettes hors amort.</b>	<b>132 104 102,00</b>	<b>134 103 651,30</b>	<b>137 426 482,28</b>	<b>139 772 813,27</b>
Neutralisation des amort.	6 126 000	5 976 662,55	5 849 990,77	5 855 774,78
<b>Total ressources</b>	<b>138 230 102,00</b>	<b>140 080 313,85</b>	<b>143 276 473,05</b>	<b>145 628 588,05</b>

Dépenses				
Personnel	108 067 077,34	109 094 118,30	111 870 552,14	114 126 382,03
Autres dépenses	23 780 528,00	23 730 528,00	23 830 528,00	23 930 528,00
Amortissements	8 017 000	7 476 574,89	7 272 411,17	7 176 795,19
<b>Total dépenses</b>	<b>139 864 605,34</b>	<b>140 301 221,19</b>	<b>142 973 491,31</b>	<b>145 233 705,22</b>

<b>Résultat</b>	<b>-1 634 503,34</b>	<b>-220 907,34</b>	<b>302 981,75</b>	<b>394 882,83</b>
<b>CAF</b>	<b>256 496,66</b>	<b>1 279 005,00</b>	<b>1 725 402,15</b>	<b>1 715 903,24</b>

Campagne d'emploi				
Coût campagne emploi	17 984,34	316 809,33	1 023 278,85	1 622 477,76
Réfrigération et gel de postes	- 386 000,00	- 1 093 333,33	- 656 000,00	- 656 000,00
Remplacement ATER	108 000,00	312 000,00	288 000,00	288 000,00
Economies HC			- 115 200,00	- 230 400,00
<b>Coût net campagne emploi</b>	<b>- 260 015,66</b>	<b>- 464 524,00</b>	<b>540 078,85</b>	<b>1 024 077,76</b>

Tableau de financement prévisionnel				
CAF	256 496,66	1 279 005,00	1 725 402,15	1 715 903,24
Subventions	3 650 000,00	3 650 000,00	3 650 000,00	3 650 000,00
Investissements	4 463 016,00	4 463 016,00	4 463 016,00	4 463 016,00
Solde	- 556 519,34	465 989,00	912 386,15	902 887,24
<b>Fonds de roulement</b>	<b>5 143 480,66</b>	<b>5 609 469,66</b>	<b>6 521 855,80</b>	<b>7 424 743,04</b>

Indicateurs				
FDR en jour de fonctionnement	14,04	15,20	17,30	19,36
Part MS / Recettes encaissables	81,80%	81,35%	81,40%	81,65%
MS consolidée	108 067 077,34	109 094 118,30	111 870 552,14	114 126 382,03
Evolution MS		0,95%	2,54%	2,02%

Il précise que les recettes prévisionnelles présentées dans ce plan sont réalistes. L'augmentation de la dotation Etat prend en compte l'engagement du ministère d'octroyer 35 postes par an pendant 3 ans et de couvrir le CAS pensions. Par contre, les recettes présentées incluent l'hypothèse de l'intégration de la dotation exceptionnelle de 350 000€ dans notre socle qui devra être renégociée avec le ministère fin 2013. Le plan d'économie prévoit également une augmentation des ressources propres via la formation continue (engagement pris par l'université dans le contrat quinquennal).

Mme POUPET indique que ce plan ne satisfait pas les étudiants. Elle estime que le remplacement de professeurs par des ATER conduira à une perte de la qualité des enseignements et constitue une précarisation de ces personnels. Par ailleurs, elle a appris qu'une réunion a été organisée avec l'ensemble des syndicats avant ce conseil d'administration. Elle regrette de ne pas y avoir été invitée.

M. SAINT-ANDRÉ précise que l'ensemble des organisations syndicales, y compris l'UNEF, a été invité à la réunion d'information. Il rappelle que ce plan de retour à l'équilibre est la résultante de la négociation d'un compromis obtenu dans le cadre d'une situation économique nationale difficile. Pour 2013, l'effort du Ministère à hauteur de 350 000€ est supérieur à ce que l'université demandait au départ (la création de 10 postes supplémentaires équivaut à 280 000€ sur 2013). M. SAINT-ANDRÉ rappelle que sans ce compromis, l'université serait sous la tutelle du recteur ; ce qui reviendrait à un gel de 35 postes de la campagne d'emplois 2013. Il estime que cette situation aurait dégradé d'une manière considérable, voire irréversible, le potentiel de l'université. Par ailleurs, une solution à partir du 1<sup>er</sup> mars au plus tard doit être trouvée. Enfin, il souhaite insister sur les apports pour l'université issus des négociations qu'elle a engagées. Le soutien des collectivités territoriales démontre que chacun des acteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a pris conscience, à la fois de la difficulté dans laquelle l'université se trouvait, mais également de l'importance de l'UA dans le paysage régional.

M. SAINT-ANDRÉ estime que désormais, l'université doit être capable, collectivement, de porter un discours positif afin que chacun des futurs étudiants de l'UA sache que l'on peut étudier correctement à l'UA. Il croit excessif de considérer que l'enseignement à l'université sera dégradé parce que quelques postes seront occupés par des ATER ou des vacataires. Cela peut également permettre de meilleurs

recrutements, d'autant que les ATER sont de futurs MCF. Il estime, qu'au contraire, l'université s'engage dans un processus pluriannuel qui permettra d'améliorer le potentiel de formation de l'université.

M. CHRISTOFOL annonce qu'il est en grève pour soutenir le service public en France. Il rappelle qu'en décembre, la démonstration avait été faite de la diminution du budget réel affecté par le Ministère à périmètre constant de -0,9%. Aujourd'hui, le discours présenté laisse sous entendre que 700 000€ (effort Etat : 350 000€ + économies UA 350 000€) suffiront à l'université pour les quatre années qui viennent. Alors que 350 000€ ne représente que 0,3% du budget de l'université, il paraît difficile de croire que l'effort de l'Etat permettra de réduire notre déficit structurel. De plus, il estime qu'économiser 350 000€ sur des postes vacants chaque année réduit tout de même à néant les marges de manœuvre de l'université. Il considère que le ministère sanctionne l'Université d'Angers et ne comprend pas pourquoi. Il rappelle que les personnels font des efforts pour maintenir le potentiel enseignement et recherche de l'université. Ce sur-investissement humain conduit à une détérioration des conditions de travail et à une augmentation des arrêts de travail.

M. SAINT-ANDRÉ précise que ce message a été porté à la connaissance du ministère, y compris le faible coût par étudiant à l'UA comparé à celui d'autres universités. Il estime également que la situation sera compliquée. Il explique qu'une solution devait être trouvée, faute de quoi l'image et le potentiel de l'Université d'Angers pouvaient être altérés de façon durable. Dans la période actuelle d'évolution de la structuration des universités, le risque était réel que cette durabilité soit définitive.

M. CESBRON s'interroge sur la faiblesse de la ligne budgétaire des prestations de recherche. En tant que Président de Végépolys, il sait que des partenariats université - entreprises peuvent être développés, notamment dans le cadre de la réunion des laboratoires sur le Campus du Végétal. Le système des subventions a ses limites et la création de valeurs économiques est également une bonne manière de confronter les étudiants avec le monde de l'entreprise.

M. SAINT-ANDRÉ et M. COURTHAUDON estiment également que les relations entreprises-université ne sont pas suffisamment développées. M. COURTHAUDON évoque, à titre d'exemple, la faiblesse du nombre des thèses CIFRE à l'université (le dispositif CIFRE - Conventions Industrielles de Formation par la Recherche - subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public).

M. JONCHERAY demande quelle sera la différence entre le cadre budgétaire présenté aujourd'hui par rapport au budget présenté le 21 février et si le niveau de détail sera plus fin (jusqu'au budget des départements des UFR)

M. SAINT-ANDRÉ précise que le budget sera présenté avec comme niveau de détail le budget des composantes. Ensuite, selon le principe de subsidiarité, chaque composante réalise son budget en interne. En revanche, un travail important est réalisé avec la DPE (Direction du Pilotage et de l'Evaluation) afin d'établir une estimation aussi précise que possible des coûts de formation en fonction des crédits et des personnels affectés. Ces informations figureront dans des bilans d'activités, aujourd'hui dissociés du budget prévisionnel.

M. ROBLEDO explique que le budget présenté le 21 février sera le même en dépense que celui présenté en décembre, seules les recettes étant à ce jour incertaines. Le coût complet par étudiant à l'UA, par composante, par filière, par niveau d'étude sera intégré au dialogue de gestion à partir duquel un nouveau modèle d'allocation des moyens pour le budget 2014 sera travaillé avec les directeurs de composantes.

M. OTON souhaiterait connaître quelles seront les négociations avec le ministère pour les prochains budgets afin de remédier à la sous dotation chronique de l'université. Il demande comment l'équipe présidentielle se fera entendre pour la révision des critères d'attribution de la dotation.

M. SAINT-ANDRÉ explique que la refonte du modèle SYMPA est en cours. Il précise que quel que soit le modèle, la sous dotation de l'université est reconnue. Les difficultés rencontrées par l'université sont plutôt la conséquence de la non application du modèle. Il indique qu'une nouvelle rencontre avec l'IGAENR est attendue d'ici la fin du premier semestre afin d'établir une étude approfondie de la situation de l'UA. Au regard de cette étude, M. SAINT-ANDRÉ demandera un rendez-vous avec le Cabinet de la Ministre et avec la DGESIP avant l'été afin de débiter les discussions sur la dotation 2014 associée au plan de retour à l'équilibre.

M. DENECHERE estime que l'université sera confrontée à la même problématique pour l'élaboration du budget 2014. Il demande comment mobiliser l'université dans de telles conditions. D'autre part, l'image

de l'université est écornée à quelques semaines des portes ouvertes. Certains demandent même si l'université est apte à accueillir des étudiants pour l'année prochaine si elle est dans de telles difficultés financières. Il souhaiterait que la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines soit moins stigmatisée. Il exprime également l'inquiétude des personnels et demande si le Recteur a validé la campagne d'emplois. Enfin, il regrette que des questions importantes pour l'université (communautés d'université, ESPE) ne soient plus abordées du fait de ces préoccupations budgétaires.

M. SAINT-ANDRÉ explique qu'il n'a pas été possible de présenter le budget sous son format réglementaire avant les portes ouvertes. C'est aussi pour cela qu'il est important de présenter ce cadrage budgétaire 2013-2015 dès ce conseil d'administration. Il insiste sur le fait que ce plan de retour à l'équilibre comprend 87 créations d'emplois à l'Université d'Angers, qui a donc été validée par le Recteur. Aujourd'hui, malgré la situation difficile, l'université s'engage donc sur la création de 87 emplois, dont 20 enseignants et enseignants-chercheurs. Elle a également obtenu le financement permettant de réaliser l'ensemble des travaux d'urgence nécessaires dans des bâtiments parfois vétustes. M. SAINT-ANDRÉ estime qu'à partir de ces données, un message positif peut être transmis à la communauté dès la semaine prochaine.

M. DENECHERE exprime l'inquiétude des personnels sur le paiement des heures complémentaires effectuées en 2012-2013.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que les heures complémentaires seront payées.

M. HAMARD estime qu'il s'agit d'un budget d'austérité, imposé par le ministère et votera contre. Il a l'impression que l'université est punie. Le ministère ne donne pas à l'université les moyens de travailler.

M. ROBLED0 précise que les 35 postes accordés par le ministère ont permis d'activer la quasi-totalité de la campagne d'emplois 2013 à partir des supports de postes rendus vacants suite à des départs en retraite, promotion ou autre. Sans cela, l'université n'aurait pas pu créer 24 postes supplémentaires pour titulariser certains contractuels en application de la loi SAUVADET et aurait été contrainte d'utiliser ces supports vacants, et donc la campagne d'emplois 2013, pour le faire.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que le vote d'aujourd'hui ne porte pas sur le budget mais sur le plan de retour à l'équilibre qui comprend des créations d'emplois. Sans le soutien du conseil d'administration, l'équipe se retrouvera très démunie pour négocier avec le Ministère

M. BOUJON rejoint les inquiétudes exprimées jusque là. D'autant que les informations divergent selon les sources et qu'elles proviennent pour la plupart de la presse régionale. Il rappelle qu'en décembre, l'équipe présidentielle évoquait la nécessité de réaliser 10 millions d'économies sur 4 ans avec un gel de ces postes au moins pour 2013. Aujourd'hui, les chiffres annoncés sont différents avec 67 BIATSS titularisés sur les 4 ans (au lieu des 46 annoncé au départ) et seulement 12 titularisations de MCF (au lieu de 15). Il s'inquiète de la façon dont l'université va pouvoir poursuivre sa mission de formation et de recherche et estime que les personnels ont besoin de connaître les priorités stratégiques de l'université afin de comprendre à quoi servent leurs efforts.

M. ROBLED0 rappelle que la méthodologie d'élaboration budgétaire a changé. Le budget primitif 2012 était basé sur une estimation des recettes que l'université pensait obtenir en novembre 2011. Le budget 2012 est élaboré à partir d'estimations plus fines liées à l'analyse des recettes prévisibles à périmètre constant. Par ailleurs, il explique la différence des chiffres au niveau de la campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs entre décembre 2012 et Janvier 2013. A l'époque, l'estimation des recettes était basée sur l'hypothèse que l'augmentation de dotation dès 2013 reposait à la fois sur les 35 postes annoncés et sur une augmentation de 3% de la dotation de fonctionnement. Après analyse de la dotation de base réelle de 2013, la soutenabilité du plan initial n'était plus possible. Ceci étant, il rappelle que jamais les administrateurs n'ont encore eu l'occasion de travailler sur des projections pluriannuelles et aussi précises. Avec ces chiffres, l'équipe présidentielle s'engage sur des créations de postes ayant forcément des répercussions sur la qualité de l'offre de formation et de la recherche.

Mme LE RAY RICHOMME demande quelle est l'économie réellement réalisée en recrutant des ATER plutôt que des MCF. Au regard des chiffres énoncés, l'estimation est basée sur le coût chargé d'un MCF expérimenté.

M. ROBLED0 présente le coût chargé d'un jeune MCF : 77 000€ (80000€ en milieu de carrière) et le cout chargé d'un PRAG : 82 000€. Les simulations sont calculées à partir du coût moyen PR-MCF. Le coût chargé d'un ATER est de 36 000€ et il n'y a pas de GVT à anticiper pour ce type de statut.



M. FRERE rappelle que jusque là les ouvertures de formations, inclus ou hors contrat, n'étaient pas étudiées sous l'angle de leur soutenabilité financière à l'échelle de l'établissement. Si l'on souhaite que les formations se montent à moyens constants au niveau de l'université, M. FRERE demande si la composante à l'initiative de la demande devra arrêter un autre poste de dépense équivalent, s'il y aura transfert sur une autre composante ou encore si des redéploiements de postes seront envisagés pour ouvrir cette formation. Quels outils aura le conseil d'administration pour décider en toute connaissance de cause ?

M. SAINT-ANDRÉ précise que les créations hors contrat concernent principalement les licences professionnelles. Effectivement, l'université devra être plus attentive au fait que son offre de formation en licence professionnelle n'explode pas, qu'elle soit contrôlée, pertinente et corresponde réellement à un besoin. Il rappelle que l'offre de formation aujourd'hui en place est celle de l'actuel contrat. L'offre de formation n'a jamais été étudiée sur le plan de sa faisabilité et de sa soutenabilité financière. Aujourd'hui, compte tenu de la situation économique, 12 parcours n'ont pas été ouverts à la rentrée 2012. Un travail sur les outils d'aide à la décision sur ce sujet a déjà débuté avec l'étude du coût réel des formations.

M. PEZERIL constate que l'équilibre fragile des prochains budgets est essentiellement conditionné par l'hypothèse des 3 x 35 postes et d'une dotation Etat. Il demande si ces créations sur 3 ans sont certaines et si l'Etat validera ce plan de retour à l'équilibre.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le plan de retour à l'équilibre tel qu'il est présenté à ce conseil d'administration a été validé par le Ministère. Les recettes prévisionnelles sont basées sur les engagements de l'Etat des 3 x 35 postes et du financement de l'évolution du CAS pensions. Reste à discuter avec le ministère de la nécessité d'inclure dans le socle de la dotation de l'université, l'enveloppe supplémentaire obtenue pour 2013.

M. CHRISTOFOL comprend la volonté de l'équipe de présenter un budget sur plusieurs années surtout quand le budget 2013 est présenté dans l'état. Ce plan promet, sans aucune certitude, des années moins austères mais ce sur quoi porte le vote est bien le budget 2013. Il rappelle qu'en 2012, la même promesse de jours meilleurs avait été faite, le budget 2013 reste aussi contraint.

M. ROBLEDO précise que cette année, l'université peut présenter un budget en déséquilibre sous la condition qu'il s'inscrive dans cette dynamique. Sans cette exception, l'université aurait dû réduire encore plus le montant de ses dépenses.

M. HAMARD demande si le projet de régionalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas un élément perturbant pour prévoir des budgets sur 3 ans.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le texte de la future Loi a évolué et préserve l'autonomie, y compris budgétaire, des universités de plein exercice. Ce plan s'inscrit dans un cadre pluriannuel tout à fait crédible et soutenable, y compris avec ce qui est connu de la future loi.

Le plan de retour à l'équilibre 2013-2016 est approuvé à la majorité avec 16 pour, 7 contre, 2 abstentions. Un membre n'a pas souhaité pas prendre part au vote.

## 2. Prospective et Moyens

### 2.1. [Demandes de subvention à l'université \(Vox Campus, Anjou interlangues, Bibliothèque anglophone, Institut Confucius, ASUA\)](#)

M. SAINT-ANDRÉ présente les demandes de subventions adressées à l'université. Compte tenu de la période économique difficile, il est proposé de diminuer, dans la mesure du possible, la participation de l'université de 15% par rapport à 2012. Cette proposition a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la commission du budget du 12 décembre 2012. La subvention d'Anjou-interlangues étant régie par une convention, elle n'est pas soumise à ce principe pour cette année. Une re-négociation de la convention est prévue.

Nom de l'association	Proposition subventions 2013
ASUA (association sportive de l'université)	7 604,10 €
Bibliothèque anglophone	10 200,00 €

Vox campus	6 885,00 €
Anjou interlangues - Part fixe (prise en charge des frais fixes d'AIL)	16 580,00 €
Anjou interlangues - Part variable (nombre d'étudiants réellement inscrits aux cours)   proposée pour information sur une base de 501 inscrits (la décision du CA porte sur le montant unitaire : 46€90)	23 497,00 €
Institut Confucius	10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>74 766,10 €</b>

M. CHRISTOFOL constate que la baisse du budget de l'université impacte aussi ses collaborations. Il demande que soit établi le distinguo entre les associations qui emploient du personnel et celles qui n'en n'ont pas car on peut craindre que cette baisse puisse entraîner des licenciements.

Les demandes de subventions à l'Université aux associations ASUA (association sportive de l'université), Bibliothèque anglophone, Vox campus, Anjou inter-langues et Institut Confucius sont approuvées à la majorité avec 25 voix pour et une abstention.

## 2.2. Procédure de ventes mobilières

M. SAINT-ANDRÉ présente la procédure de ventes mobilières. Il s'agit de proposer l'aliénation des biens mobiliers de l'université sans recours au service des Domaines. Les ventes seront effectuées sous le contrôle de la DAF et de l'Agence comptable dans des conditions maximales de transparence.

M. HAMARD précise que cette mesure permettra de répondre au problème de stockages de mobiliers en attente de déclassement qui encombrant les couloirs ou les escaliers faute de local disponible.

L'option d'aliénation des biens mobiliers de l'université sans recours au service des Domaines est approuvée à l'unanimité avec 26 voix pour.

## 2.3. Baisse du seuil de comptabilisation en investissement des achats de matériels informatique

M. ROBLEDO présente la demande de baisse du seuil de comptabilisation en investissement des achats de matériels informatiques à compter du 1er janvier 2013. Il est proposé de les comptabiliser en immobilisation dès que la valeur unitaire hors taxes est supérieure ou égale à 500 €. Ce procédé permettra une meilleure traçabilité du matériel informatique de l'université puisqu'il sera intégré à l'inventaire. Ainsi, le renouvellement du parc informatique pourra être anticipé et pas forcément laissé à la charge des composantes ou des services. En effet, le renouvellement du matériel pourra être intégré dans la politique d'investissements de l'université.

Le principe d'une comptabilisation en immobilisation des acquisitions dont la valeur unitaire hors taxes est supérieure ou égale à 500 € à compter du 1er janvier 2013 est approuvé à l'unanimité avec 26 voix pour.

## 2.4. Nouveau cadre d'emploi des personnels contractuels administratifs et techniques recrutés à compter du 1er janvier 2013

M. ROBLEDO présente le nouveau cadre d'emploi des personnels contractuels administratifs et techniques recrutés à compter du 1er janvier 2013 (sans effet rétroactif). Ce dispositif vise à revoir le codex qui s'applique au recrutement des personnels contractuels sans être totalement conforme à la Loi de 1984. Cette dernière dispose que les administrations doivent avoir un recours très limité à l'emploi de personnels contractuels affectés sur des missions permanentes. Cette restriction tombe pour les missions non permanentes puisqu'elles ont une durée limitée. L'université a la possibilité de recruter des CDI sur des missions pour lesquelles il est difficile de recruter un personnel titulaire (catégorie A).

Le nouveau cadre d'emploi reprend ces 2 principes :

- contrats à durée déterminée pouvant répondre à un besoin permanent ou sur projet :
  - personnels recrutés sur ressources propres : conformément à la loi, la quotité des

contrats A pourra aller jusqu'à 100% alors que pour les autres catégories, la quotité maximale autorisée sera de 70%. Pour atténuer la précarité induite par l'application des textes, il est proposé de remplacer les contrats B et C par un contrat unique avec un indice de rémunération à 339 (actuellement premier niveau de rémunération d'un personnel de catégorie A1-ASI). Ce type de contrat, qu'il soit de niveau A ou contrat unique, ne pourra être renouvelable qu'une fois.

- personnes recrutées sur des fonds fléchés : pour ce type de contrat, le principe de rémunération et de quotité selon les contrats reste le même mais il pourra être renouvelé deux fois.
- contrats pouvant répondre à un besoin temporaire (vacance d'un poste titulaire temporaire : maladie, maternité, en attente concours) : quelle que soit la catégorie, la quotité peut atteindre 100%.
- contrats pouvant répondre à un besoin saisonnier (ex : surcroît d'activité dans le cadre de l'organisation d'un congrès) : la quotité des contrats A pourra aller jusqu'à 100% et la quotité maximale autorisée pour les contrats uniques sera de 70%. La durée du contrat est fonction de la durée de la mission et ne peut excéder 6 mois.

M. HAMARD rappelle que sous la mandature de M. BARREAU, des supports de postes de titulaires avaient été remplacés par des supports de contractuels sur fonctions pérennes. Le Ministère s'était engagé à redoter l'université de postes de titulaires, ce qui n'a jamais été fait. M. HAMARD précise que ces postes sont toujours pourvus pour la plupart par des personnels contractuels. Il demande des précisions sur leur devenir.

M. SAINT-ANDRÉ répond que ces personnels recrutés durant le mandat de M. BARREAU entrent dans le plan de titularisation au titre de la loi Sauvadet. Par ailleurs, il rappelle que le cadre présenté n'a pas d'effet rétroactif. Les droits de ces personnels restent inchangés puisqu'ils dépendent du codex précédent.

Le nouveau cadre d'emploi des personnels contractuels administratifs et techniques recrutés à compter du 1er janvier 2013 est approuvé à la majorité avec 24 voix pour et une abstention.

#### [2.5. Mise en place de la loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels \(Loi du 12 mars 2012\)](#)

M. ROBLEDO présente la mise en place de la loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels (Loi du 12 mars 2012) à l'Université d'Angers. Au total, 67 postes seront ouverts au concours réservé sur 4 ans. Pour les concours 2013, 24 postes sont ouverts et pris sur les 35 postes affectés par le Ministère : 14 personnels en CDI et 10 personnels contractuels de catégorie C à l'ancienneté.

M. ROBLEDO précise que ces concours seront ouverts à tout agent occupant, à la date du 31 mars 2011, un emploi d'un établissement public ou d'une institution administrative répondant aux conditions de la Loi. Il existe donc une possibilité que quelqu'un, extérieur à l'université, occupe un poste qui est ouvert dans le cadre des concours réservés. Dans ce cas, le personnel actuellement sur le poste ouvert au concours réservé serait reclassé au sein d'un autre service de l'université s'il est en CDI. S'il est en CDD, son contrat ne serait pas renouvelé. Néanmoins, ce personnel garde pendant trois ans le bénéfice de ses droits à candidater sur d'autres concours réservés au titre de la Loi Sauvadet.

M. HAMARD demande, qu'une fois l'information donnée aux personnels concernés, ces derniers puissent bénéficier d'une aide à la préparation aux concours.

M. SAINT-ANDRÉ confirme que ce sera fait.

La liste des 24 postes ouverts dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 et pris sur les 35 postes affectés par le Ministère est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### [2.6. Plan de formation](#)

M. ROBLEDO présente le plan de formation de l'Université d'Angers. Il précise que le plan de formation est commun aux personnels Biatss et enseignants et que désormais certaines UEL sont ouvertes aux personnels

Le nouveau catalogue de formation se compose de cinq axes :

- Connaître et comprendre son environnement
- S'adapter à son environnement
- Se former pour évoluer
- Préparer sa mobilité professionnelle
- Développer des compétences personnelles

M. ROBLEDO précise que le budget de la formation professionnelle a été augmenté de 40 % avec un fléchage particulier pour les congés de formation professionnelle et les bilans de compétences.

M. CHRISTOFOL estime que la mise en place d'un dispositif de formation sur la gouvernance est un apport important pour la vie démocratique de l'université.

M. OTON rappelle qu'il n'existe plus d'UEL sur la gouvernance. Il demande si les formations de l'axe gouvernance de ce plan de formation seront déclinées en UEL afin de permettre aux étudiants d'en bénéficier et de valoriser leur engagement associatif.

M. ROBLEDO explique que les étudiants élus aux conseils centraux et conseils de composantes pourront bénéficier du dispositif mis en place via le plan de formation des personnels mais qu'aucune UEL de ce type n'est prévue.

Le plan de formation des personnels est approuvé à l'unanimité avec 25 voix pour.

### **3. Affaires statutaires**

#### **3.1. Convention cadre avec le CHU**

M. SAINT-ANDRÉ présente la convention cadre avec le CHU. Elle a pour objectif de renforcer la coordination de la politique des deux établissements dans le domaine des soins, de l'enseignement, de la recherche, de la valorisation et de la coopération internationale. Plus largement, elle formalise la volonté des parties d'assurer la cohérence entre les stratégies du CHU et de l'Université du site d'Angers, notamment en matière de recherche.

M. DENECHERE demande des précisions sur le résultat du vote du conseil de l'UFR sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé.

Mme Le RAY RICHOMME estime qu'il y a une peur des pharmaciens à voir se développer trop les hospitalo-universitaires qui seraient déchargés d'un certain nombre d'heures et à devoir assumer cette charge de travail horaire d'enseignement à leur place.

Mme GOURDON demande si l'accès des étudiants en médecine au restaurant des personnels du CHU est proposé au tarif du CROUS (3€10). Si ce n'est pas le cas, y a-t-il la possibilité de conventionner avec le CROUS ?

M. SAINT-ANDRÉ précise que le CROUS ouvrira bientôt un nouveau restaurant universitaire à la Faculté de Médecine. Un tel conventionnement sera donc difficile à obtenir mais rien n'empêche d'en discuter.

La convention cadre avec le CHU est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### **3.2. Convention cadre avec Agrocampus Ouest**

M. SAINT ANDRE présente la convention cadre avec Agrocampus Ouest. Il s'agit d'exprimer une volonté commune de promouvoir et de développer les collaborations avec Agrocampus Ouest ainsi qu'une politique de site via :

- Le développement conjoint de l'enseignement
- La poursuite en commun d'objectifs scientifiques partagés
- La participation conjointe à des programmes de recherches
- La création d'un comité de pilotage

Mme DURAND demande des précisions quant à la date de signature de cette convention et à la rédaction des avenants précisant « la nature et la durée des échanges de personnels amenés à séjourner dans les locaux de l'autre signataire ». Elle rappelle que le Granem, concerné par cette convention, est localisé à la Faculté de Droit, d'économie et de gestion et que le doyen, en tant que responsable de la sécurité, doit avoir connaissance des personnels susceptibles de séjourner dans les locaux.

M. SAINT-ANDRÉ précise que l'avenant sera rédigé en collaboration avec les acteurs concernés (direction d'Agrocampus + direction composante + direction laboratoire). En l'espèce et d'une manière générale, le directeur du Granem se doit d'informer le responsable de la sécurité des personnels.

La convention cadre avec Agrocampus Ouest est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### 3.3. Modification du code des statuts et règlements de l'université (CUFCo, Commission vie étudiante, Commission culturelle)

M. SAINT-ANDRÉ présente la demande de modification du code des statuts et règlements de l'université concernant notamment la commission culturelle, commission vie étudiante et le CUFCo :

- le président est membre de l'instance qu'il préside (commission ou conseil de gestion de service commun)
- Commission culturelle : les représentants des composantes peuvent se faire représenter, le directeur du CLOUS est invité
- Commission vie étudiante : le VP en charge des initiatives devient membre et le directeur de la culture et des initiatives et un assistant social sont invités (commission : 12 membres) / Ajout de "enseignants ou chercheurs" (éléments communiqués en séance)
- CUFCo : actualisation des statuts du CUFCo par rapport à l'évolution de ses missions : changement de dénomination, conseil de gestion plus ouvert vers l'extérieur, actualisation des missions du conseil de gestion et du directeur
- M. LATOUCHE devient, du fait du changement de dénomination, directeur de la formation continue

La demande de modifications du code des statuts et règlements de l'université est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour. M. LATOUCHE devient directeur de la formation continue.

### 3.4. Nomination du directeur du SAIC

La proposition du président Jean-Paul SAINT-ANDRE de nommer M. COURTHAUDON directeur du SAIC est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

## **4. Enseignements et vie étudiante**

### 4.1. Organisation et projets de la Direction de la culture et des initiatives

M. MORICE présente la politique culturelle et des initiatives étudiantes et du personnel de l'université d'Angers.

Les objectifs sont :

- Ouvrir la culture universitaire au territoire de manière collaborative
- Encourager la diffusion de la culture universitaire à tout public, non seulement les étudiants et les personnels mais également les habitants
- Favoriser un développement culturel en étroite collaboration avec les composantes de l'université
- Amplifier le rayonnement de la culture universitaire à l'international
- Développer les pratiques culturelles et les passerelles entre étudiants et personnels

Il présente l'organisation de la direction et des commissions culture et vie étudiante. La future commission des personnels animera la partie initiatives des personnels.

M. JONCHERAY souligne que la Faculté des Lettres et le Département de LEA ont particulièrement apprécié l'attention et les compétences de la Direction de la Culture et de son personnel lors de la préparation et de l'organisation de la semaine "Art Chinois et Monde professionnel" du 19 au 23 novembre dernier.

M. HAMARD demande s'il est prévu des animations culturelles sur le campus Belle Beille.

M. MORICE précise que plusieurs acteurs du territoire sont membres de la commission culture. L'idée est de participer à la dynamique culturelle du territoire et du quartier Belle Beille. Actuellement, des réflexions sont engagées pour créer des partenariats avec la salle Chabrol.

#### 4.2. Charte FSDIE

M. MORICE présente la charte FSDIE. Celle-ci décrit les modalités d'attribution des subventions FSDIE. Il précise qu'un calendrier des commissions vie étudiante a été communiqué. Quatre réunions sont programmées (avec la possibilité d'en ajouter si besoin).

La charte FSDIE est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### 4.3. Répartition des crédits FSDIE

Le FSDIE est alimenté par une partie des droits d'inscription des étudiants (16 € pour 2012/2013). Les étudiants boursiers sont exonérés du FSDIE.

M. MORICE présente la répartition des crédits pour l'année civile 2013 comme suit :

- FONDS FSDIE « INITIATIVES ETUDIANTES »: 80 000 euros
- FONDS FSDIE « VIE ETUDIANTE »: 82 000 euros
  - 35% pour l'aide à la vie culturelle
  - 35% pour l'aide à la mobilité
  - 25% pour l'aide à l'accompagnement sportif
  - 5% pour l'aide aux étudiants handicapés

Les prévisions des fonds FSDIE sont évaluées à 162 000 euros.

Il précise que la répartition est identique à celle votée en 2012. Les différentes structures (SUAPS, Mission handicap...) avaient anticipé et construit leur budget à partir d'une somme identique à celle votée en 2012 et ce dès le mois d'octobre. Pour 2014, la réflexion sera anticipée. (Extrait du PV du CEVU du 22 janvier 2013)

Mme GOURDON aborde la question des « reliquats » FSDIE de l'exercice précédent.

M. MORICE précise qu'il y a un reliquat important et qu'il n'a pas été intégré dans le budget FSDIE 2013. Ceci n'empêchera pas l'université de soutenir les projets étudiants et de les financer en cas de crédits FSDIE épuisés.

Mme GOURDON rappelle que la réglementation autorise la reconduction des reliquats FSDIE sur l'exercice suivant. Elle précise qu'il est difficile pour les étudiants de proposer des projets lorsque deux dates d'instruction de projets sont supprimées. La prochaine date de dépôt de dossier est au 15 février et la suivante est au mois de mai (et sera la dernière de l'année universitaire).

M. MORICE indique qu'il reste trois commissions d'ici la fin de l'année. Une quatrième sera programmée si besoin.

M. SAINT-ANDRÉ note une possible difficulté à consommer les crédits FSDIE. La commission vie étudiante devra être vigilante et se réunir davantage si besoin. Concernant les reliquats, il conviendra d'étudier la consommation des crédits FSDIE en milieu d'année et d'abonder le fonds par DBM si besoin.

M. OTON demande que, conformément à la réglementation, les reliquats FSDIE soient reconduits sur l'exercice 2013. Il explique qu'une partie de la compensation des droits d'inscription non versés par les étudiants boursiers contenue dans la dotation établissement doit également abonder le fonds FSDIE. Il souhaite informer les membres du CA que le budget FSDIE devrait être plus important et que l'université a fait le choix de ne pas le faire.

M. SAINT-ANDRÉ indique que la réorganisation de la direction de la culture en direction de la culture et des initiatives est la preuve de la volonté de l'équipe de soutenir les initiatives étudiantes. Avant de réfléchir à augmenter le budget FSDIE, il faut d'abord gérer collectivement le budget disponible.

La répartition des crédits FSDIE pour 2013 est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### 4.4. Calendrier universitaire 2013/2014

M. SAINT-ANDRÉ présente le calendrier universitaire 2013/2014.

La date administrative de début d'année universitaire est fixée au 2 septembre. Légalement, les modifications de contrôles de connaissance doivent être validées par les instances dans le mois qui suit la rentrée. Les dernières modifications seront présentées au CEVU de septembre. Il est cependant

Procès-verbal du conseil d'administration du 31 janvier 2013

préférable qu'elles soient présentées en fin d'année universitaire. (Extrait du PV du CEVU du 22 janvier 2013)

Le calendrier universitaire 2013/2014 est approuvé à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### 4.5. Création d'un certificat universitaire de formation à la simulation en santé

M. SAINT-ANDRÉ présente la demande de création d'un certificat universitaire de formation à la simulation en santé.

L'enseignement par simulation auprès des étudiants se développe de plus en plus dans toutes les facultés. Il s'agit d'un entraînement sur des mannequins ou des patients « acteurs ». Cette formation de formateur est assurée par des médecins qui ont suivi la formation du DIU en simulation. L'objectif étant d'avoir suffisamment de formateurs pour dispenser les enseignements aux étudiants en médecine en 2ème cycle et 3ème cycle. Les cours ont lieu par petits groupes d'étudiants sont filmés puis suivis d'un débriefing.

#### **5. Procès-verbaux des CA du 25 septembre 2012 et du 18 décembre 2012**

Les procès-verbaux des CA du 25 septembre 2012 et du 18 décembre 2012 sont approuvés à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### **6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA**

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 18H20.

**Le Président  
de l'Université d'Angers,**  
*Jean-Paul SAINT-ANDRÉ*

**Le Vice-président du Conseil d'administration  
de l'Université d'Angers**  
*Christian ROBLEDO*

**Le Directeur général des services  
de l'Université d'Angers,**  
*Olivier TACHEAU*